



ASSEMBLÉE — 42^e SESSION

COMMISSION TECHNIQUE

Point 24 : Initiatives prioritaires en matière de sécurité de l'aviation et de navigation aérienne

ÉTABLISSEMENT D'UN CENTRE D'AVIS DE CYCLONES TROPICAUX (TCAC) AU BRÉSIL : PROCESSUS ET SOUTIEN OPÉRATIONNEL

(Note présentée par le Brésil)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

La présente note souligne l'importance de répondre aux besoins en matière de surveillance des cyclones tropicaux et de services d'information dans l'Atlantique sud à l'appui de la navigation aérienne internationale, dans le cadre du *Plan mondial de navigation aérienne* (Doc 9750). Dans ce contexte, le Brésil, s'appuyant sur des échanges opérationnels avec d'autres États, s'emploie à mettre en place un centre d'avis de cyclones tropicaux (TCAC) dans la partie occidentale de couverture de l'Atlantique sud, qui sera définie dans les besoins.

Suite à donner : L'Assemblée est invitée à :

- a) prendre note des informations contenues dans la présente note de travail ;
- b) soutenir l'initiative du Brésil visant à assumer la responsabilité d'un TCAC ;
- c) prier instamment l'OACI de consulter l'Organisation météorologique mondiale (OMM), au nom du Brésil, en vue d'examiner formellement sa candidature visant à établir un TCAC au Centre intégré de météorologie aéronautique (CIMAER).

<i>Objectifs stratégiques :</i>	La présente note se rapporte à l'objectif stratégique <i>Chaque vol est sûr et sécurisé.</i>
<i>Incidences financières :</i>	Les activités visées dans la présente note n'auraient des incidences financières que pour le Brésil.
<i>Références :</i>	Annexe 3, <i>Assistance météorologique à la navigation aérienne internationale</i> Doc 8896, <i>Manuel des pratiques de météorologie aéronautique</i> Doc 10003, <i>Manuel sur le Modèle d'échange d'informations météorologiques de l'OACI</i>

1. INTRODUCTION

1.1 L'établissement d'un centre d'avis de cyclones tropicaux au Brésil représente une avancée importante dans la surveillance de la partie sud de l'océan Atlantique, une région comprise dans l'espace aérien sous contrôle brésilien. Bien qu'aucun ouragan n'ait touché la région depuis le passage de Catarina en 2004, des dépressions et des tempêtes tropicales (phases qui précèdent la formation d'un ouragan) se sont produites assez fréquemment depuis une vingtaine d'années.

1.2 En 2021, lors de la quatorzième réunion du Groupe de travail sur les opérations météorologiques (WG-MOG/14), qui relève du Groupe d'experts en météorologie, la désignation de TCAC pour couvrir la partie orientale de l'Atlantique nord et la partie occidentale de l'Atlantique sud a fait l'objet de nouvelles consultations avec le bureau régional Europe et Atlantique Nord et le bureau régional Amérique du sud de l'OACI, respectivement, afin d'examiner l'état de la question de l'établissement de TCAC dans ces régions.

1.3 En 2023, la côte nord de l'État de Sao Paulo a subi des précipitations extrêmes qui ont dépassé de loin les prévisions initiales. L'Institut national de météorologie (INMET) avait certes prévu de fortes précipitations pendant cette période, mais le volume constaté de précipitations a été nettement supérieur aux prévisions. Des conditions climatiques favorables ont contribué à cette anomalie, notamment le déplacement d'humidité de l'Amazonie vers le sud-est et l'influence d'un système cyclonique extratropical, qui ont intensifié les précipitations. En seulement 24 heures, la région a enregistré une accumulation spectaculaire de précipitations qui a causé d'importantes dévastations et coûté la vie à plus de 60 personnes.

1.4 En janvier 2024, la Région SAM a organisé un séminaire sur les cyclones tropicaux et extratropicaux et leur signalement en aviation. Pendant cette réunion, le Brésil a exprimé sa capacité et son intention d'établir un TCAC sous sa responsabilité.

1.5 Aucun des autres pays qui participaient au séminaire n'a fait part de son intention d'assumer la responsabilité d'un TCAC dans l'Atlantique sud, mais bon nombre ont encouragé le Brésil pour son initiative, dans une optique d'évolution des services de météorologie aéronautique dans la région SAM.

2. ANALYSE

2.1 À la suite des conséquences de l'ouragan Catarina, les institutions brésiliennes de météorologie ont renforcé leur coordination et leurs efforts et mis en œuvre des mesures conjointes concernant les cyclones qui touchent la côte brésilienne.

2.2 En vertu de la répartition des compétences, la Marine brésilienne fournit les services de météorologie maritime par l'intermédiaire de la Direction de l'hydrographie et de la navigation (DHN), dont les installations sont situées au Centre hydrographique de la Marine (CHM), à Rio de Janeiro. Le CHM a la responsabilité de surveiller les conditions météorologiques océaniques et d'établir et diffuser les prévisions dans la région METAREA V, telle que définie par l'Organisation météorologique mondiale (OMM). Dans le cadre de ses attributions, le CHM surveille la formation de cyclones.

2.3 Ainsi, le CHM surveille déjà les cyclones tropicaux et sous-tropicaux dans une partie de l'Atlantique sud. Le Centre intégré de météorologie aéronautique (CIMAER) produit en coordination avec le CHM les renseignements nécessaires pour préparer les cartes de temps significatif (SIGWX). L'INMET et l'Institut national de recherche spatiale (INPE) –ce dernier par le truchement du Centre de prévisions

météorologiques et d'études sur le climat (CPTEC)—collaborent avec le CHM et le CIMAER pour produire des prévisions du temps consensuelles et concertées.

2.4 Dans le cadre de la proposition, le CIMAER assumerait la responsabilité du TCAC et fournirait des services spécialisés de météorologie aéronautique concernant les cyclones tropicaux, conformément aux attributions établies dans l'Annexe 3, avec le soutien des autres institutions nationales de météorologie mentionnées (la Marine, l'INMET et l'INPE).

2.5 La Marine continuerait à effectuer une surveillance météorologique dans son domaine de responsabilité et appuierait le CIMAER dans la surveillance et les prévisions relatives aux cyclones, afin d'établir des prévisions par consensus. L'INMET se chargerait des communiqués de presse et de l'information au grand public, en se coordonnant, le cas échéant, avec d'autres institutions nationales et des États. L'INPE s'emploierait à élaborer des modèles atmosphériques spécifiques pour les prévisions concernant les cyclones, ainsi que des produits et des outils pour appuyer les activités du CIMAER et du CHM.

2.6 Vu l'intérêt du DECEA de désigner le CIMAER en tant que TCAC, il a été jugé opportun d'examiner comment les prévisions, la surveillance et la diffusion d'avis de cyclones tropicaux sont réalisées par des organismes ayant une vaste expérience dans ce domaine de la météorologie.

2.7 Ainsi, du 7 au 9 avril 2025, une délégation brésilienne s'est rendue dans le cadre d'un échange au Centre d'avis de cyclones tropicaux de Miami dans le but de mieux comprendre l'infrastructure, la dotation en personnel et les techniques de prévisions utilisées pour fournir les services météorologiques nécessaires pour produire des prévisions et assurer la surveillance des ouragans en Atlantique nord.

2.8 C'est échange a confirmé que le Brésil possède déjà une infrastructure adéquate pour fournir ces services, et qu'il doit mettre l'accent sur la formation des ressources, l'augmentation des effectifs, le renforcement des liens institutionnels avec d'autres services météorologiques du Brésil et, enfin, qu'il doit prendre des mesures pour offrir un soutien technique 24 heures par jour, sept jours par semaine, afin d'offrir les ressources matérielles nécessaires à un centre qui cherche à élargir ses responsabilités.

2.9 Le Brésil est en mesure d'établir un TCAC dans la partie occidentale de l'Atlantique Sud, compte tenu des facteurs suivants :

- a) il fournit une structure adéquate en matière de météorologie ;
- b) la plus grande partie de la région à surveiller est déjà du ressort du Brésil ;
- c) le Brésil est le pays le plus touché lorsqu'un cyclone frappe la région.

2.10 La Marine brésilienne, par l'intermédiaire de son Centre hydrographique, sera chargée de la surveillance des cyclones tropicaux et sous-tropicaux dans la région METAREA V de l'Atlantique sud ; et le CIMAER aura la responsabilité de préparer les avis de cyclones tropicaux (TCA) pour l'Atlantique sud.

3. CONCLUSION

3.1 Le Brésil a démontré avoir la capacité opérationnelle et l'engagement institutionnel nécessaires pour établir et exploiter un TCAC dans la partie occidentale de l'Atlantique sud. Grâce à son

infrastructure météorologique de pointe, à une solide coordination interinstitutions et à sa participation active aux échanges de connaissances à l'échelle internationale, le Brésil est bien placé pour assumer cette responsabilité. Cette initiative cadre avec le Plan mondial de navigation aérienne de l'OACI. Le fait d'établir un TCAC coordonné par le Brésil permettrait de renforcer considérablement la sécurité de l'aviation et les services météorologiques dans une région où une assistance dédiée concernant les cyclones tropicaux fait actuellement défaut, comblant ainsi une lacune critique pour la navigation aérienne mondiale.

3.2 Le Brésil réaffirme donc son engagement à renforcer l'assistance météorologique à l'aviation internationale et se tient prêt à collaborer avec l'OACI et ses États membres pour officialiser la désignation d'un TCAC dans la région Atlantique sud.

—FIN—